

Arrêté n° VA-I24-0594

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire),
Vu l'avis favorable de la commune de CONDE-SUR-L'ESCAUT en date du 17 mai 2024
Vu l'avis favorable de la commune de VIEUX-CONDE en date du 07 mai 2024
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2023/1006 portant délégation de signature,
Vu la demande de la société Jean Lefebvre (EJL) en date du 16 mai 2024 **afin d'exécuter des travaux de réparations localisées de chaussées sur le réseau routier départemental.**
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 22 mai 2024 et le 31 mai 2024, la circulation des véhicules sera interrompue durant 2 jours sur la route départementale 935 entre les PR 12 + 41 et 11 + 272¹ sur le territoire de la commune de CONDE-SUR-L'ESCAUT.

ARTICLE 2 : Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0, la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens VIEUX-CONDE vers FRESNES-SUR-ESCAUT :

Route départementale 954 sur les communes de : FRESNES-SUR-ESCAUT, CONDE-SUR-L'ESCAUT, VIEUX-CONDE

Route départementale 75A sur les communes de : FRESNES-SUR-ESCAUT, VIEUX-CONDE.

Voie communale Rue Belurez sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Gambetta sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Jean Jaurès sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Yvon Bouton sur la commune de : CONDE-SUR-L'ESCAUT

Pour les usagers utilisant le sens FRESNES-SUR-ESCAUT vers VIEUX-CONDE :

Voie communale Rue Yvon Bouton sur la commune de : CONDE-SUR-L'ESCAUT

Voie communale Rue Jean Jaurès sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Ferdinand Dervaux sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Faidherbe sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Victor Hugo sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Belurez sur la commune de : VIEUX-CONDE

Route départementale 75A sur les communes de : FRESNES-SUR-ESCAUT, VIEUX-CONDE

Route départementale 954 sur les communes de : FRESNES-SUR-ESCAUT, CONDE-SUR-L'ESCAUT, VIEUX-CONDE.

ARTICLE 3 : La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

ARTICLE 4 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

ARTICLE 5 : Cette signalisation temporaire devra être mise en place uniquement pendant les heures des travaux de nuit entre 20h00 et 06h00.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

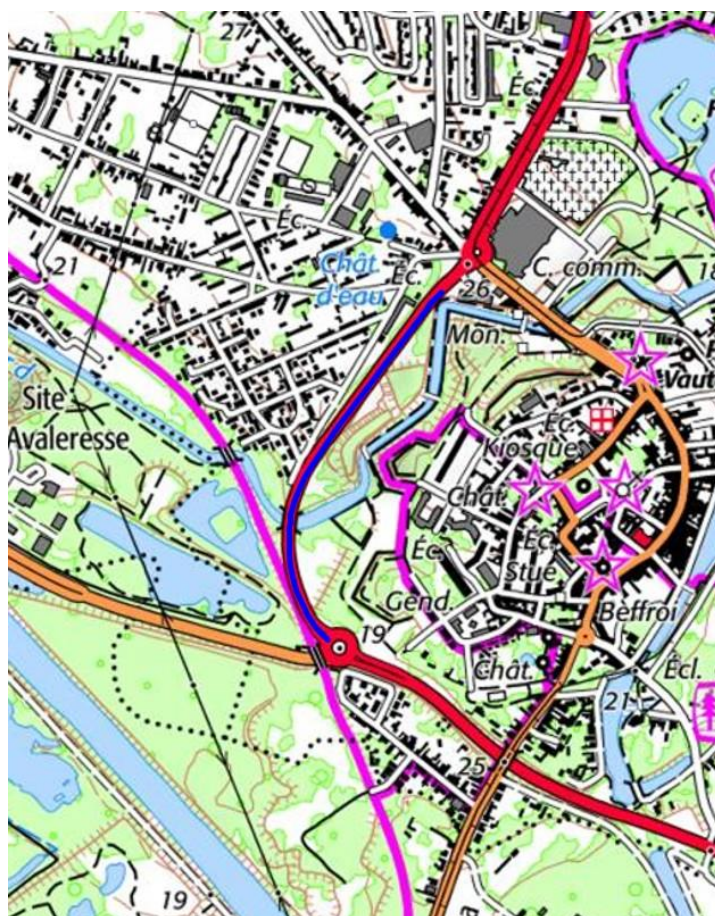
ARTICLE 7 : M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de VALENCIENNES,
M. Le maire de la commune de CONDE-SUR-L'ESCAUT,
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE VALENCIENNES,
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DE PEVELE-HAINAUT,
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
M. le Directeur des Transports Départementaux,
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 22 mai 2024
Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,

Publié le 22-05-2024

Situation des travaux



Déviations(s)

Déviations pour les usagers utilisant le sens FRESNES-SUR-ESCAUT vers VIEUX-CONDE:

